



28 avril 2023

journée internationale de la sécurité
et de la santé au travail

TRAVAIL

**= ACCIDENTS,
MALADIES,
SOUFFRANCES...**

HALTE

à l'impunité patronale !

**Rassemblement unitaire
devant le ministère du travail à 10h00**

+ d'infos au verso

28 avril 2023, journée de mobilisation pour la santé et la sécurité des travailleurs et des travailleuses

En manifestant contre le report à 64 ans de l'âge de départ à la retraite, les travailleurs et travailleuses de France montrent leur refus d'un travail mortifère source de souffrances. Et pour cause : selon l'Insee, 25% des hommes les plus pauvres sont déjà morts à 62 ans (« contre » 5% des plus riches). Ce chiffre sera porté à 29% si le projet de gouvernement de recul de l'âge légal à 64 ans est adopté. Nous dénonçons l'intox du gouvernement sur les questions de santé et de sécurité au travail. Le gouvernement nous promet que son projet permettra « d'améliorer la prise en compte de la pénibilité » par l'abaissement de certains seuils et le déplafonnement des points du Compte professionnel de prévention (C2P). Pourtant, c'est ce même gouvernement qui a supprimé, à peine arrivé au pouvoir en 2017, 4 des 10 critères de pénibilité (les postures pénibles, le port de charges lourdes, les vibrations mécaniques et les risques chimiques) initialement censés permettre aux salarié.es exposé.es de partir jusqu'à 2 ans plus tôt à la retraite. Et les pénibilités des métiers féminisés ne sont toujours pas prises en compte.

Le 28 avril a été choisi par l'OIT (Organisation Internationale du Travail) pour rappeler au monde l'enjeu de la santé et la sécurité au travail et l'importance de la prévention des risques professionnels. En France, plus de 1 000 accidents mortels du travail et de trajet sont recensés chaque année, sans compter les accidents du travail non recensés des fonctionnaires, des indépendant-es et auto-entrepreneur-ses, des travailleur-ses détaché-es, des livreur-ses, chauffeurs et autres travailleur-ses des plateformes (Uber, Deliveroo, et autres)... Citons seulement les 3000 décès par an dus à l'amiante.

Ces quelques chiffres rappellent l'hécatombe qui, année après année, décime le monde du travail. Et cela empirera encore si l'on doit travailler plus longtemps alors qu'on est usés par des décennies de boulot ! Les atteintes à la santé mentale doivent aussi venir dans le débat public.

Les accidents du travail occupent maintenant la place publique. La réussite du rassemblement du 4 mars 2023 organisé par le collectif Familles : stop à la mort au travail témoigne de cette prise de conscience collective : ces décès au travail ne sont pas une fatalité et qu'il y a urgence à imposer un changement radical de politique.

Mais qu'a fait le gouvernement depuis un an ? Où en est le plan de prévention des accidents graves et mortels de janvier 2022 ?

Mobilisons-nous contre cette hécatombe !

Exigeons la recréation de CHSCT munis de véritables pouvoirs et de moyens ! Exigeons le doublement des effectifs de l'inspection du travail et des services de prévention (Carsat, médecine du travail), ainsi que le renforcement de leurs moyens juridiques d'action. L'action des services de santé au travail doit être centrée prioritairement sur la prévention des risques professionnels en renforçant leur présence en entreprise.

Face aux multiples infractions patronales au code du travail, l'impunité des employeurs et des donneurs d'ordre doit enfin être brisée. Il faut des poursuites systématiques et des sanctions exemplaires pour pousser les employeurs à faire de la prévention !

Les accidents du travail, les maladies professionnelles ne sont pas une fatalité. Les accidents industriels avec leurs effets environnementaux et sur la santé des citoyens non plus.

Rien ne changera sans mobilisation dans les entreprises, les services et les villes. Nous proposons donc de faire de cette date du 28 avril une journée de mobilisation d'envergure.

► Nous soutenons les actions pour la sécurité sur les chantiers des JO et du Grand Paris, dont l'organisation des travaux s'est révélée mortelle pour plusieurs ouvriers.

► Nous appelons les organisations syndicales, les associations et travailleurs et travailleuses à préparer dès maintenant cette date de mobilisation pour faire cesser l'hécatombe, à organiser partout des événements, des rassemblements unitaires le 28 avril 2023 devant les préfetures ou les Directions régionales du travail ou devant les entreprises ou services.

Agissons à Paris le 28 avril 2023 :

10h00 : Rassemblement unitaire devant le Ministère du Travail, angle rue de Grenelle / Bd des Invalides, M° Varenne.

14h00 : Débat à la Bourse du Travail de Paris sur les luttes et difficultés pour la santé et la sécurité des travailleurs et des travailleuses

Appel soutenu par les organisations suivantes :

UD CGT Paris, Solidaires, Fédération des industries chimiques CGT, Fédération Nationale des Salariés de la Construction du Bois et de l'Ameublement CGT, Fédération des travailleurs de la Métallurgie CGT, Fédération nationale des syndicats des transports CGT, CGT Intérim, CGT Travail-Emploi-Formation-Professionnelle, UL CGT Roissy, Solidaires 75, Sud Industrie Francilien, Union Fédérale Sud Industrie, Cordistes en colère, Association Henri Pézerat, ASDPro, Ban Asbestos France, Attac, Fondation Copernic

***Intérim, sous-traitance, suicides au travail,
intensification du travail : Assez !
Halte aux morts au travail !***

Retrouvez le manifeste unitaire adopté le 28 avril 2022 ►

Pour tout contact, écrire à cette adresse : mobilisation28avril@gmail.com

